

#### PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL Direction des Libertés publiques

Bureau de la Réglementation, des Elections et de la Circulation

Arrêté N° 20 / 5 - 3 83
portant autorisation d'une course cycliste intitulée
«GRAND PRWI du 22 mè - Edition 2015»

#### Le Préfet de la Martinique

VU le Code de la Route en ses articles R. 411-29 à R. 411-32 ;

VU le Code de la Santé Publique article L.3321-1;

VU le Code du Sport en ses articles L.331-9 à L.331-12;

7 Li

VU le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport, articles R.331-6 à R.331-17, portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;

VU l'avis de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (Section Manifestations Sportives) lors de sa réunion du 27 novembre 2014 pour la validation du calendrier prévisionnel des épreuves sportives de l'année 2015 ;

VU la demande d'autorisation présentée le 17 mars 2015 par le Comité Régional Cycliste de Martinique pour l'association Pédale Pilotine ;

VU l'attestation mentionnant les polices d'assurance n° VD 8000004 et AF 5002679 souscrites auprès de VERSPIEREN Courtier en assurances dont le siège social se situe au 1, avenue François-Mitterrand 59290 WASQUEHAL, agissant pour le compte de la compagnie SERENIS ASSURANCE SA, entreprise régie par le code des assurances sise au 25 rue du Docteur Henri Abel 26000 VALENCE, réservée à la Fédération Française de Cyclisme, ses Comités Régionaux, Départementaux et groupements affiliés ;

VU l'avis favorable émis par le Président du Conseil Régional ;

VU l'avis favorable émis par la Présidente du Conseil Général ;

VU l'avis favorable émis par la Direction Départementale de la Sécurité Publique ;

VU les avis favorables émis par les Maires des communes traversées :

VU les avis favorables émis par les administrations concernées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

1/3

<u>Article 1</u> - L'association Pédale Pilotine, représentée par son Président Monsieur Gustave JOACHIM-ARNAUD, est autorisée à organiser une compétition cycliste intitulée «**Grand Prwi du 22 mè - Edition 2015**» du jeudi 21 mai 2015 au dimanche 24 mai 2015 sur le territoire de plusieurs communes du département empruntant les parcours, ci-annexés,

<u>Article 2</u> - L'organisateur devra assurer obligatoirement l'information préalable des riverains, des usagers de la route et des services municipaux des communes traversées, par voie de presse écrite, parlée et audiovisuelle, sur les mesures prévues pour la tenue de cette manifestation.

<u>Article 3</u> - L'organisateur devra respecter les règlements techniques et de sécurité édictés par la Fédération Française de Cyclisme.

Article 4 - Les routes étant ouvertes à la circulation, l'organisateur devra encadrer de manière efficace les coureurs et faire respecter les prescriptions du Code de la Route, notamment la circulation à droite.

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'organisateur afin de garantir la sécurité des participants et des usagers de la route.

La mise en place de barrières serait nécessaire pour canaliser le public que cette manifestation va générer.

Une ultime visite de l'itinéraire devra être effectuée par l'organisateur avant le début de l'épreuve.

Un véhicule pourvu d'équipements sonores et lumineux devra annoncer la course une quinzaine de minutes avant le passage des coureurs.

L'organisateur devra garantir la sécurité des coureurs hors peloton, particulièrement les coureurs attardés.

Ce dispositif devra être maintenu jusqu'au passage du dernier participant, qui sera sulvi d'un véhicule «balai» portant à l'arrière un panneau avec l'inscription «FIN DE COURSE».

<u>Article 5</u> - Les signaleurs répartis le long de l'itinéraire devront être actifs, vigilants, en nombre suffisant sur l'ensemble des voies empruntées et seront identifiables au moyen d'un brassard marqué «Course» ou d'une chasuble fluorescente, ou d'une tenue spécifique à l'organisation.

Ils devront être munis de moyen de communication (téléphones portables ou radio) pour signaler tout incident ou accident pendant le passage des concurrents et, équipés d'un matériel de signalisation approprié, répondant aux exigences réglementaires et leur nombre sera renforcé dans les carrefours et giratoires importants.

lis seront en possession d'une copie du présent arrêté et auront pour mission d'informer les usagers de la course et assurer la priorité qui s'y attache.

<u>Article 6</u> - La sécurité doit être assurée aux endroits dangereux par la mise en place de jalonneurs sur les routes nationales N°1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 et les routes départementales N°1, 5, 6, 7, 7A, 10, 18 et 18A, notamment :

- sur l'axe majeur de la RN6 ;
- aux carrefours de la N8/D6 EDF (Ducos), D6/D5 centre bourg de Saint-Esprit conseillé.
- aux ronds-points L'avenir et Peter Maillet (Saint-Esprit),
- aux ronds-points Lourdes et Fond Savane, La Marie, Lazaret, Cocotte et Champigny à Ducos,
- lors de la traversée des bourgs du Marigot et du Lorrain où la circulation est dense ;
- sur la RD 3, où les travaux sont encore en cours au niveau de la chaussée (présence de plaques d'égout surélevées) lors de la traversée de la commune d'Ajoupa Bouillon;

Les agglomérations étant à passages réduits, l'organisateur devra s'assurer que les services de la police municipale des communes de Saint-Pierre et du Prêcheur soient mis en place pour libérer les accès routiers dans les bourgs.

2/3

- <u>Article 7</u> L'organisateur devra respecter les règlements techniques et de sécurité édictés par la Fédération Française de Cyclisme.
- <u>Article 8</u> L'organisateur devra mettre en place un dispositif pour s'assurer que les signaleurs, les suiveurs en motocyclette ou en voiture respectent impérativement le code de la route car le non respect de cette prescription sera sanctionné.
- <u>Article 9</u> L'organisateur devra mettre en place une couverture médicale adaptée avec la présence d'une ambulance, de secouristes, d'un appareil de réanimation et d'un médecin chargé de la direction des secours et de l'interconnexion avec le S.A.M.U.
  - Un poste de secours fixe sera prévu à l'arrivée des coureurs.
- Article 10 La vente de boissons alcoolisées est STRICTEMENT INTERDITE par les marchands ambulants, tout au long du parcours et à proximité des lignes de départ et d'arrivée (la bière est une boisson alcoolisée).
- Article 11 L'organisateur devra être en mesure de présenter les certificats médicaux des coureurs non licenciés.
- <u>Article 12</u> L'organisateur devra mettre en œuvre toutes initiatives pour assurer la remise en état, notamment de l'itinéraire, le ramassage et le tri sélectif des bouteilles, gobelets, et autre déchets laissés sur la chaussée.
- <u>Article 13</u> L'organisateur aura la charge d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou des dépendances, imputables aux concurrents ou leurs préposés.
- <u>Article 14</u> L'autorisation peut être suspendue ou rapportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les participants et les spectateurs des dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation en vue de leur protection (Article R.331.28 du Code du Sport).
- <u>Article 15</u> En cas de non respect des prescriptions du présent arrêté, relatives à la sécurité, l'organisateur s'exposera aux peines prévues pour les contraventions de la 5ème classe (soit 1.500 euros maximum article R.331-17-2 alinéa 2 du Code du Sport).
- Article 16 Le Secrétaire Général de la Préfecture,
  - Le Président du Conseil Régional,
  - La Présidente du Conseil Général.
  - Les Maires des communes traversées,
  - Le Colonel, Commandant de Gendarmerie,
  - Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
  - Le Directeur de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale,
  - Le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
  - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
  - Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fort-de-France, le 2 1 MAI 2015

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation

La Directrice des Libertés Publiques

Monique LOWINSKI

3/3

#### Première Etape: En ligne 115,400 Km

#### Rivière-Pilote / Sainte-Marie

#### Patronnée par la Ville de Sainte-Marie et Bleu Car

#### Jeudi 21 mai 2015

13h00 : Rassemblement et Emargement des Coureurs (Marché Couvert de Rivière-Pilote). 14h00 (Impératif) : Départ Bourg de Rivière-Pilote (Face à Marie).

Rivière-Pilote(Bourg) — Rd. Point « Rocher Zombi » - N8 - Rd. Point « Poirier » - Sainte-Luce — RN5 - Rivière-Salée — Echangeur — Trois-Îlets — Anses d'Arlets — Diamant - Rd. Point « Les Coteaux» — RN8 - Petit-Bourg — Croisée EDF — D6 - Saint-Esprit — D5 — Valatte — D5 - Stade - Vauclin — RN6 - François « Rd. Point Marcienne » - D1 — Chopotte- D1 Robert « Stade » - Rond-Point « MAC D'O » - RN1 — Trinité — RN1 — Sainte-Marie - Arrivée « Face à la Plage » vers 17h30.

#### Première Etape (En Ligne) 115,400 Km Patronnée par La Ville de Sainte-Marie et Bleu Car Jeudi 21 mai 2015 Départ : Rivière-Pilote (Bourg) RN8 1,900 1,900 Rd-Point « Poirier » RN6 4,300 2,400 Sainte-Luce Sprint Intermédiaire Station RN5 7,500 3,200 Rd-Point « Désert » RN5 9,900 2,400 Rd-Point « Céron » RN5 14,600 4,700 Rivière-Salée « Echangeur » **D7** 20,800 6,200 Trois-llets 25,100 4,300 Anse à l'Anne **D7** Point Montagne 2è C 27,400 2,300 Ecole Galochat **D7** 32,400 5,000 Anses d'Arlets D7 2,500 Sommet Point Montagne 2è C 34,900 L'Abbé le Roi Ouverture du Ravitaillement 40,200 5,300 Diamant « Giratoire Neg Marron » 46,500 6,00 Giratoire « Les Coteaux » RN6 50,300 3,800 Giratoire « Lafayette »

					<del></del>
RN5					
Rd-Point « Pelit-Bourg »	52,000	1,700			
RN8					
Petif-Bourg « Stade »	52,400	0,400			
D6				<u></u>	
Crotsée EDF RN8/D8	54,100	1,700		i i	
D6		\			
	56,000	1,900	İ		Sprint Intermédiaire
Madinina Béton		-,			<u> </u>
D6	57,100	1,100		· ·———	
Salni-Esprit <u>D6/D5</u>	51,100	1,100		<u>}                                    </u>	
D8	AF 200	9 000	<b></b>	Sommet	Point Montagne 2è C
Vaja <u>ite (Sommet)</u>	65,200	8,000		Startmet	Point Montagna 22 G
D6				<u>.</u>	
Poisselle-Service « Abondance »	67,800	2,660	ļ		
<u>D6</u>					
Stade du Vauclin	72,800	5,000			
D5		ļ <u> </u>	}		<u> </u>
Carrefour DS/RN6	73,900	1,100	) {		
RN6		Ì			
François « Rd. Point Martionne »	87,600	3,600		]	
D1					
Chopatta "Sommet"	80,100	2,600		Sommet	Point Montagne 3èC
D1	.			}	
Rd-Point « Sable Blanc »	92,600	2,500		i—	
D4	<u> </u>			1	
	96,900	4,300		1	
Robert « Stade »	+	",			Sprint Intermédiaire
. Þí	97,300	0,400	<del> </del>		]
Giratoire "Mac d'O"		0,400	1		
RN1		1000	·		Fermeture du Ravitaillemen
Giratoire "Océanis"	99,100	1,900			Permeture du Raynamemem
RN1		<del> </del>		1	
L'Estrade "Sommet"	100,500	1,400		Sommet	Point Montagne 2èC
RN1	_			<u> </u>	
Trinité "Bac"	103,900	3,400			
RN1	<u> </u>	<u>L</u> .		ļ <u> </u>	<u>.</u>
Giratoire	104,700	1,600			·
RN1					
Carrefour "Brin d'Amour"	107,400	2,700	1		
RN1				<b></b>	
La Valeriane "Sommet"	108,400	1,000	-1	ļ ·	
RN1		<del>;</del>		-	†
	112,800	4,400	†·	1	
Enir <u>ée Nord</u>	,	+			
			+	<del> </del>	Bord de Mer « Face à la
Arrivée : Sainte-Marte	115,400	1,600	<u> </u>		Plage »

.

· .



# GP 22 MAI 2015



© IGN 2015 - www.geoportail.gouv fr/mentions-legales

Longitude: 61° 01' 47.4" W 14° 37' 36.0" N Latitude:

ETAPE 1 RIVIERE PILOTE - ST MARIE

#### Deuxième Etape (Premier Troncon):

#### En Ligne 95,200 Km

#### Sainte-Marie / Prêcheur

#### Patronnée par la Ville du Prêcheur et Handicar

#### Vendredi 22 mai 2015

07h00 : Rassemblement et Emargement des Coureurs (Bord de Mer). 08h00 (Impératif) : Départ Bourg de Sainte-Marie.

Sainte-Marie(Bourg) - RN1 - Trinité - RN1 - Estrade - Robert - Augrin - RN1- Rd. Point « Point Brasserie Iorraine » - RN - Quatre Croisée - RN - François « Cimetière » - D1 - Chopotte- D1 Robert « Stade » - Rond-Point « MAC D'o » RN1 - Trinité - RN1 - Sainte-Marie -RN1 - Marigot - Lorrain - Rond-Point « Les Poteaux » - RN3 - Ajoupa-Bouillon - RN3 - Morne-Rouge - RN2 - Saint-Pierre - D10 - Prêcheur - Arrivée « Place du 22 Mé » vers 12h30.

Bord de Mer	0,000	0,000		
D7				
Sortie Sud	1,300	0,400		
RN 1				
La Valériane « Sommet »	5,600	4,300		
RN1				
Carrefour « Brin d'Amour »	6,600	0,900		
RN1				
Trinité « Giratoire »	9,200	2,700		Sprint Intermédiaire
RN1				
Giratoire «Bac »	10,000	0,800		
RN1				
Estrade « Sommet »	13,300	3,300	Sommet	Point Montagne 2èC
RN1				
Giratoire "Océanis"	14,500	1,200		
RN1				
Giratoire "Mac d'O"	16,300	1,800		
RN1				
Augrin « Sommet »	17,500	1,200	Sommet	Point Montagne 3èC
RN1				
Giratoire « Brasserie Loraine »	23,700	6,200		
RN1				
Giratoire « Laguarigue »	24,900	1,200	Sommet	Point Montagne 3èC
D				
Giratoire « Soudon »	27,900	3,000		
D				
Pelletier	29,300	1,400		
D				LIDONAGO CIDARE DI LADONAGO LA SECO
Giratoire « Pelletier »	30,100	0,800	Sommet	Point Montagne 3èC

RN1				
Augrin « Sonunct	31,100	1,000		
RN1				
Giratoire "Mac d'O"	32,300	1,200		Ouverture du ravitaillement
		}		
Giraloire "Océanis"	34,100	1,800		
L'Estrade "Sommel"	35,300	1,200	Sommet	Point Montagne 2èC
RN1		]	<u> </u>	
Trinité "Bac"	38,700	3,300		
RN1		1	]	• • • • •
Giratoire	39,500	0,800	1	
RN1	1	<del> </del>	. :	
	42,200	2,700		
Carrefour "Brin d'Amour"	12,202	1 2,,,,,,		· · · · ·
RN1	43,100	0,900	1	
La Valériane "Sommet"	43,100	0,300	. <del></del> .	
RN1	45 560	6 700		
Carrefour "RN1/D24"	4B,800	6,700		
RN1				
Fond Saint-Jacques "Sommet"	52,500	2,700		
RN1		1	]	
Plateforme "Sommet"	55,200	2,700	Sommet	Point Montagne 3èC
RN1				
Carrefour D15/RN1	56,200	1,000		
RN1				
Carretour "Séguineau"	59,300	3,100		
RN1	<u>.</u>		l <u> </u>	
Lorrain "Mairle"	60,300	1,000		Sprint intermédiaire
RN1				
Assier "Sommet	63,700	3,400	Sommet	Point Montagne 2èC
RN1				
Giratolre "Les Poteaux"	67,000	3,300		
RN3				
Les Ombrages	68,700	1,700		
ENS				
Ajoupa-Bouillon "Mairte"	70,800	2,100		Fin du Ravitaillement
KM3  Wooba-position Matter		1		
Gorge de la Falaise "Sommet"	72,200	1,400	Sommet	Point Montagne 2èC
		1,,,,,,	553,4101	Arrivée 20 Km
RN3	79,800	7,600	}	Altivee 20 Mil
Giratoire "CAP 21"	, 4,404	7,000		
RN3	00.000	1.000	<u> </u>	
Morne-Rouge "Mairie"	80,800	1,000		America (Altan
. RN2	AT T/A	7.700		Arrivée 10Km
Saint-Piorre	87,790	7,700	<u> </u>	

La Sablière	90,300	3,700	Arrivée 6Km
D10			
Pointe La Marre	93,400	3,100	Arrivée 3Km
D10			
La Charmeuse	94,000	0,800	Arrivée 1Km
D10			
La Poste "Arrivée"	95,200	0,000	

#### Deuxième Etape 2è Tronçon

#### CLMI 09,800 Km

#### Prêcheur / Saint-Pierre

#### Patronnée par la Ville Du Prêcheur et Handi Car

15h00 : Rassemblement et Emargement des Coureurs. 15h30 (Impératif) : Départ du Premier coureur Bourg du Prêcheur et toutes les 2 minutes dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> étape.

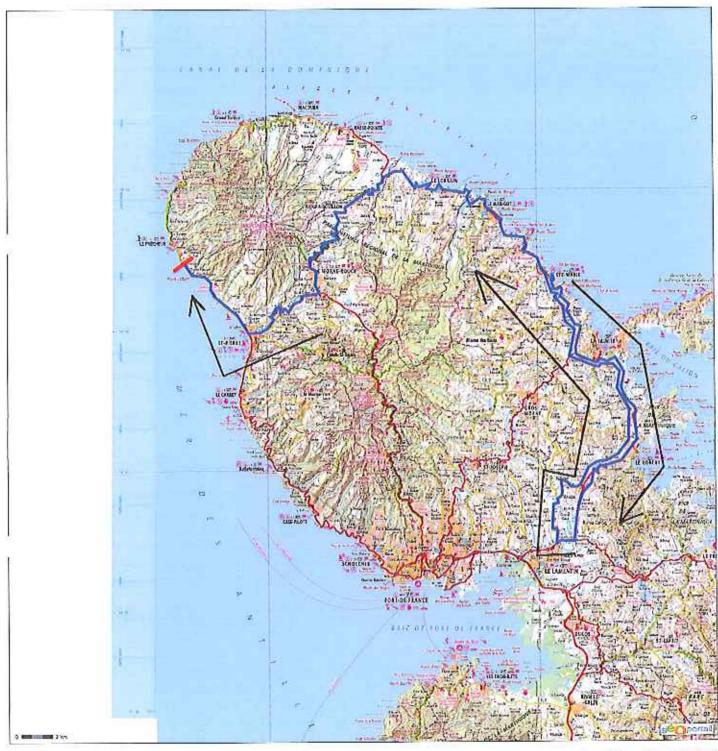
Prêcheur « Poste » - Pointe la Mare - Font Corré - D10 Arrivée « ECOMAX » - Saint-Pierre (Dernier coureur) vers 17h30

Départ Prêcheur : « Poste »	0	0	9,800	16h30 (1*" Coureur)
D10				
Pointe Lamare	4,000	4,000	5,800	
D10				
Fond Corré	6,000	4,000	1,800	
D10				
rrivée Saint-Pierre : « ECOMAX »	9,800	1,800	0	17h30 (Dernier Coureur)

Départ du premier coureur à 15h30.



# GP 22 MAI 2015



© IGN 2015 - www.gaoportail.gouv.fr/mentions legales

Longitude: 61° 06' 31.8" W Latitude: 14° 43' 22.0" N

ETAPE 2 TRONCON 1 ST MARIE-PRECHEUR LA CHARMEUSE



GP 22 Mè



Longitude: Latitude:

61° 13' 14.4" W 14" 46' 35.0" N

© IGN 2012 -- www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

#### Troisième Etape : En ligne 114,000 Km

#### Abondance / Abondance

#### Patronnée par Libre-Service « Poisselle-Service »

#### et la Région Martinique

#### Samedi 23 mai 2015

13h00 : Rassemblement et Emargement des Courcurs. 14h00 (Impératif) : Départ Abondance (Poisselle Service).

Abondance (Poisselle Service) – Valatte – Saint-Esprit - Petit-Bourg – RN8 - Régale – RN8 - Rivière-Pilote (Bourg) – D18 – Trou-Diable - Sainte-Luce (bourg) – RN5 - Rivière-Salée – Rd. Point « Petit-Bourg » – RN8 - Petit-Bourg – Croisée EDF – D6 - Saint-Esprit – François – Vauclin - Raquette - D5 – Bellevue – Abondance(Premier Passage) – Valatte - Saint-Esprit – François – Vauclin - Raquette - D5 – Bellevue – Abondance - Arrivée « Libre-Service <u>Poisselle-Service</u> »vers 17h30 Environ.

#### Troisième Etape (en Ligne) 114,000 Km Patronnée par Libre-Service « Poisselle-Service » samedi 23 mai 2015 14h00 114,000 0 Départ : Abondance (Poisselle-Service) D5 Sommet 1,500 112,500 1,500 Valalte D5 8,100 9,600 104,400 Saint-Esprit D6 1,500 11,100 102,900 Madinina Béton D6 1,800 12,900 101,100 RN7/D6 RN7 0,800 13.700 100,300 RN7/RN8 RN8 5,600 19,300 94,700 Régale RN8 7,500 Eglise de Rivière-Pilote 26,800 87,200 RD18 2,000 Ecole « En Camé » 28,800 85,200 **RD18** PM 2è C 2,500 Trou au Diable (Sommet) 31,300 82,700 Sommet D18 2,000 33,300 80,700 Sainte-Luce (Bourg) Sprint Intermédiaire Station RN5 3,200 38,500 77,500 Rd-Point « Désert » RN5 15h00 Environ 2,400 38,900 75,100 Rd-Point « Céron » RN5

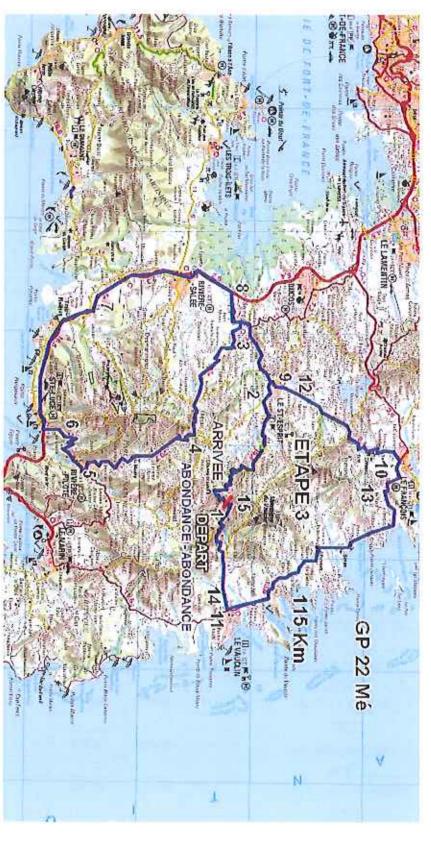
# Grand Prwi du 22 Mè Edition 2015

3,100	42,000	72,000		
8,000				
1,700	43,700	70,300		
				ļ
1,000	44,700	69,300	Vi	
2,500	47,200	66,800		
			C)	4
0,800	48,000	66,000		
1,800	49,800	64,200		
1,900	61,700	62,300		Sprint Intermédiaire
4,000	55,700	58,300		
2,600	58,300	55,700		
			1	
0.400	58,700	65,300	-	1
0,100	-3/1.50	23,030		
1.700	60.400	53 600	Sommel	
1,700	00,400	33,000	Sommer	PM 2è C
44.000	74.400	10.000		
11,000	71,400	42,600		
27504.217		(Uaveourse)		
1,400	72,800	41,200		
1000	TENEWS OF	90,500,000		
1,200	74,000	40,000		Fermeture du Ravitaillemer
2,800	76,800	37,200		16h00 Environ
1,000	77,800	36,200		
1,500	79,300	34,700		
8,100	87,400	26,600	Y.	
	. 8%			
0,500	87,900	26,100		Sprint Intermédiaire
050,600,000		1		Spent memeriate
4,000	91,900	22,100		
287320	~20M7AT	- CONT. 18.00.		
2 600	94.500	19 500		
2,000	0.7,000	10,000		
0.400	94,900	19,100		Arrivée 20 Km
		18. 100	10	T
0,400	34,300	10,100	i.	16.
	1,800 1,900 4,000 2,600 0,400 1,700 1,400 1,200 2,800 1,000 1,500	1,700 43,700  1,000 44,700  2,500 47,200  0,800 48,000  1,800 49,800  1,900 51,700  4,000 55,700  2,600 58,300  0,400 58,700  1,700 60,400  11,000 71,400  1,400 72,800  1,200 74,000  2,800 76,800  1,500 79,300  8,100 87,400  0,500 87,900  4,000 91,900	1,700       43,700       70,300         1,000       44,700       69,300         2,500       47,200       86,800         0,800       48,000       66,000         1,800       49,800       64,200         1,900       51,700       58,300         2,600       58,300       55,700         0,400       58,700       66,300         1,700       60,400       53,600         11,000       71,400       42,600         1,200       74,000       40,000         2,800       76,800       37,200         1,500       79,300       34,700         8,100       87,400       26,600         4,000       91,900       22,100	1,700

### Grand Prwi du 22 Mè Edition 2015

RN6					Arrivée 10 Km
Vauclin (Croisée RN6/D5)	11,000	107,600	6,400		
D5					
Vauclin (Stade)	1,400	109,000	5,000		Arrivée 5 Km
D5					
Rd-Point « La Montagne »	1,200	110,200	3,800		
D5					
Bellevue	2,800	113,000	1,000	Sommet	Arrivée 1 Km
D5					
Arrivée : Abondance	1,000	114,000	0		17h00 Environ

# GP 22 MAI



@ IGN 2012 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

ETAPE 3 RIVIERE PILOTE / RIVIERE PILOTE

Longitude : Latitude :

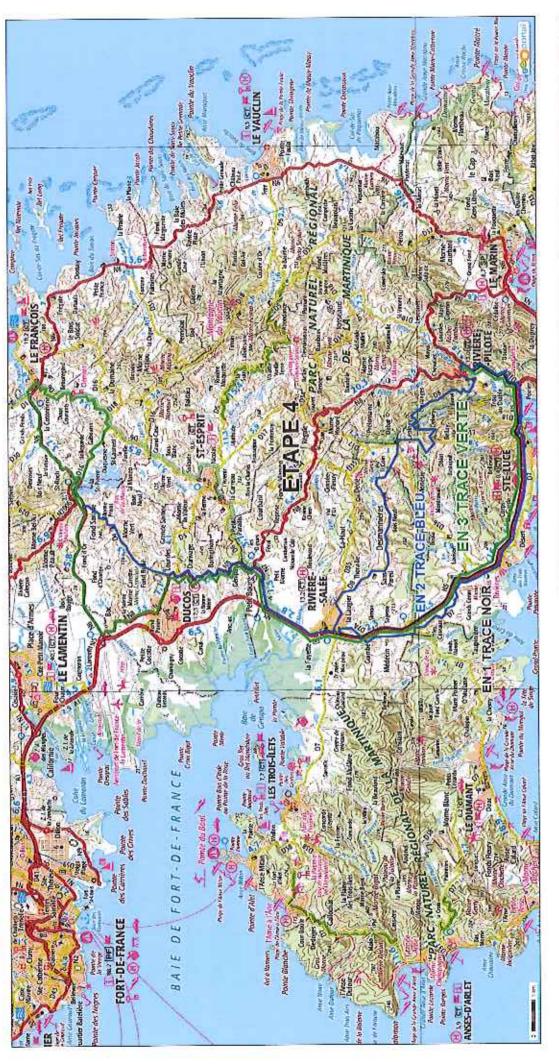
60° 55' 23.0" W 14° 32' 15.1° N

Rivière-Pilote(Bourg) – Rd. Point « Rocher Zombi » – N8 – Rd. Point « Poirier » – Sainte-Luce – RN5 – Rivière-Salée (Echangeur) – Médecin – les « Coteaux » -Girtatoire Ceron- RN5- Sainte-Luce – RN5 – Poirier- Rd. Point « Rocher Zombi » – Rivière-Pilote – Maternité – Rivière-Salée – Petit Bourg – Lapalum – Morne-Vert – Quatre Croisées – Manzo –Bissette-Bourg du FRANCOIS-Giratoire martienne-Giratoire Quatre Croisées – Bois Rouge-Echangeur de Carrere-Route de BAC DUCOS-Giratoire LA MARIE-Giratoire Lourdes Ducos-Lapalun – Petit-Bourg – Rivière-Salée – RN5 – Sainte-Luce – Poirier – Rivière-Pilote – Josseau – Cimetière – retour Rivière-Pilote - Rivière-Pilote - Arrivée « Stade Alfred MARIE-JEANNE

Départ : Rivière-Pilote (Bourg)	0	0	115,200 08h00
RNB	1 0 100	1 0 400	1 444 800
Rd-Point « Rocher-Zombl »	0,400	0,400	114,800
			110.000
Rd-Point « Poirier »	1,900	1,500	113,300
RN5 Sainte-Luce	4,300	2,400	110,900
RN5	4,300	2,400	110,300
Rd-Point « Désert »	7,500	3,200	107,700
1100 10	1197 Walson 1941	TV NOODS CO.	Sprint Intermédiaire
Rd-Point « Céron »	9,900	2,400	105,300
RN5		1	Langer
Echangeur de Rivière-Salée	14,900	5,000	100,300
D7			
Médecin	16,900	2,000	98,300
Rd-Point « Les Coteaux » D7	18,100	1,200 2,300	97,100 94,800
Rd-Point « Céron » RN5	20,400	2,300	Sprint intermédiaire
700 mm		0.000	
Rd-Point « Poirier » RN8	28,400	8,000	86,800 Ouverture du Ravitaillement
Rd-Point « Rocher-Zombi » RN8	29,900	1,500	85,300
Rivière-Pilote (Bourg)	30,300	0,400	84,900
Rd-Point « RLDM » D8	31,500	1,200	83,700
Maternité (Sommet) D8	34,100	2,600	81,100
	ChildShell		Point Montagne 1 acc C
Croisée Epinay D8	38,400	4,300	76,800
Rivière-Salée »Thoraille » D8	43,400 44,900	5,000 1,500	71,800 70,300
Rd-Point « Total » D7 Echangeur	45,200	0.300	70,200
RN5	45,200	10,000	70,500
Rd-Point « La Laugier » RN5	46,200	1,000	69,200
Rd-Point « Petit-Bourg » RN8	47,900	1,700	67,500 Sprint Intermédiaire
Croisée EDF RNB	51,500	3,600	63,900
Lapalum RN8	53,700	2,200	61,700
	F4 000	1,100	Point Montagne 3è C 60,600
Rd-Point « Lourde » Morne-Vert	54,800 58,500	3,700	56,900
Rd-Point « Fond Savane »	59,900	1,400	55,300
Quatre Croisée D16	61,000	1,100	54,200
Manzo	62,200	1,200	53,000
La Bissette			
LE FRANCOIS BOURG			
Giratoire Martienne			
Quatre Croisée			
Bois Rouge			
Echangeur Carerre			
Quartier Bac DUCOS			
Giratoire La MARIE			
Giratoire Lourdes			
Lapalum RN8		2,500	43,500
Petit Bourg RN7		( ANA. A. )	
52			
Giratoire Petit Bourg RN5		22.294.2024	
RN5 Rivière Salée		0,600	41,300
Rd-Point « Céron »		5,700	28,300
RN5		1160	1 6
Rd-Point « Désert »		2,400	25,900
	- 1	2200000	1_2
RN5 Sainte-Luce		3,200	22,700
9200 PS #11 #15 4 4 C 1 C 1 C 1 C 1 C 1 C 1 C 1 C 1 C 1		575.5	
RN5		2,500	20,200
Rd-Point « Poirier » RN8		2,500	40,400

Rd-Point « Rocher-Zombi »		2,500	17,700
Croisée « Lourde » D18		1.700	16,000
La Simpon D18		0.600	15,400 Arrivée 15,000 Km
Croisée « Jossaud » D34		3,200	11,200
Centre Culturel		1.200	10,000 Arrivée 10,000 Km
Ecole « Elise Scolastique »	į	0.300	9,700
Eglise de Jossaud	105,600	0.100	9,600
Château d'Eau D34	105,800	0.200	9,400
Croisée D34/D18	107,400	1.600	7,800
Rivière Madame D18	107,600	0.200	7,600
Croisée « Lovensky »	108,100	0.500	7,100
La Riviè Jenton	108,600	0,500	6,600
La Simpon	110,300	1,700	4,900
Croisée « Lourde » RN8	110,900	0.600	4,300
		Arrivée 3Km	
Rond-Point "Rocher Zombie"	112,600	1.700	2,600
Rivière-Pilote Bourg « Mairie »		0,800	1,800
	'	Arrivée 1,000 Km	
Rond-Point « RLOM »		1,200	0,600
Arrivée :		0,600	0 Stade « Alfred Marie-Jeanne »





ETAPE 4 1ERE PROPOSITION

© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-leg

Longitude : 60° 57' 05.2' W

Latitude : 14° 32' 35,8" N

#### SECURISATION DES INTERSECTIONS - SIGNALEURS POSTES FIXES du CRCM Année 2015

Nom/Prénom	Né (e) le	Adresse	N° de Permis	Date de délivrance	Catég.	Lieu de délivrance
DUVAL André (Responsable)	12/01/1955	Choco 97212 Saint Joseph	742437497	13/02/1974	В	Fort de France
CLEANTE Robert	14/12/1963	Bélème chem. Dorzon 97232 Le Lamentin	940997100215	03/05/1995	В	Fort de France
ELPHEGE Michel	05/09/1966	75 rue Bols Brille morne Calebasse 97200 Fort de France	9603977100009	09/06/1999	В	Fort de France
HAUTERVILLE Joseph	09/05/1962	Volga Plage N 20 97200 Fort de France	890197100615	24/04/1990	В	Fort de France
HONORE Marcel	29/01/1966	Cité Union 6 Allée du sang souci 97230 Sainte Marie	900297200040	27/03/2009	В	La Trinité
IGNAM Raymond	06/11/1969	Quart Jossaud Fonds Mulâtres 97211 Rivière Pilote	87039700050	31/12/1987	В	Le Marin
SINAMAL Patricia	31/07/1964	Res Acajou Nord Bt E 23 appt 1 972032 Le Lamentin	940297100117	07/12/1995	В	Fort de France
BANGALIS Dominique	01/02/1972	Bellevue 97220 Trinité	93097200089	01/07/1993	В	La Trinité
COUDIN Éric	14/03/1960	Quartier Cadette 97280 Le Vauclin	820697300069	23/06/2008	В	Le Marin
CRUZOE Albert	09/04/1967	Lot Montenor la Ferme 97270 Saint Esprit	920797300070	02/08/1993	В	Le Marin
FELIX-THEODOSE Fabrice	16/07/1974	Morne Babet 97270 Sint Esprit	920297300011	17/11/1993	В	Le Marin
LEPEL Christian	20/07/1950	Bat Michel Ange Langellier Bellevue 64LLS 97200Fort de France	548427097	15/06/1970	В	Fort de France
TOM Merlan	20/10/1959	Res. Petite Croix 97200 Fort de France	841297100192	15/07/1986	В	Fort de France